



L'APE signifie « Association des Parents d'Élèves »

A quoi sert l'APE ?

L'APE participe financièrement aux sorties scolaires et projets du collège.

L'association organise aussi tout ce qui est en rapport avec les casiers, le matériel avec l'aide du FSE (Foyer Socio-Educatif).

Horaires des permanences :

Le Mardi : 13h30-15h30 et le Jeudi : 13h-15h15

Nous avons interrogé la Vice-Présidente de l'APE, Mme Laetitia Astier :

- Quel est votre but ?

L'objectif d'une association d'APE est de s'investir dans la vie du collège au profit des élèves.

- Quel est votre rôle dans le collège ?

On représente les familles d'élèves qui ont adhéré, certains de nos membres sont élus au conseil d'administration du collège. On nomme les parents délégués au conseil de classe. Concrètement la location des casiers est une de nos missions, ils appartiennent à l'APE et on propose à la rentrée des poches de fournitures par niveau. On propose aussi une assurance scolaire et bien d'autres choses encore.

- Environ combien de bénévoles êtes-vous ?

Au sein du bureau nous sommes 8 cette année. L'APE compte environ 40 membres actifs.

- Depuis combien de temps faites-vous partie de l'APE ?

Depuis l'arrivée de mes enfants au collège donc depuis la rentrée 2018.

- Aimez-vous être membre de l'APE ?

Oui j'aime beaucoup être en contact avec les élèves lors des permanences et avec le personnel du collège (direction, équipe pédagogique et les autres agents) lors des réunions. C'est super de s'investir et d'accompagner les enfants.

Nous remercions tous les bénévoles de l'APE.

